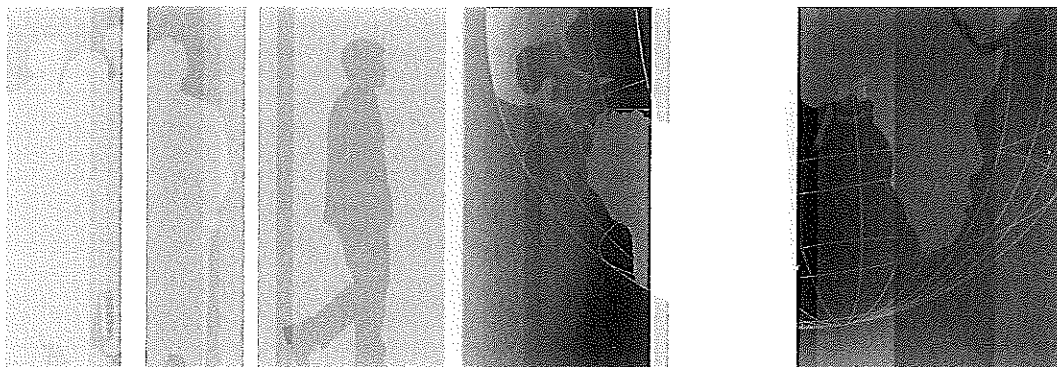


10, rue Jean Jaurès - CS 51917
29219 Brest Cedex 2
Tél. 02 98 31 98 31
Fax 02 98 31 98 30
www.exco-bretagne.fr
exco-bretagne@exco.fr

AR VRO BAGAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels

Exercice clos
Le 31 décembre 2011



 Membre de Kreston International



Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association STROLLAD AR VRO BAGAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous n'avons pas d'élément à porter à votre connaissance :

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Brest, le 12 avril 2012

Le Commissaire aux Comptes
Exco Bretagne A.B.O.

Francis Jaouen

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSO. STROLLAD AR VRO BAGAN

Adresse de l'entreprise ZONE ARTISANALE DU HELLEZ

29880

PLOUGUERNEAU

Néant

*

Numéro SIRET* 3 2 5 7 9 2 7 2 9 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				31/12/2011	31/12/2010
				Net 3	Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
	Autres *	014	016		
			1 212		
Immobilisations corporelles*		028	030		
			153 803	146 818	6 985
Immobilisations financières* (1)		040	042		
			473	473	13 230
Total I (5)		044	048		
			155 488	148 030	7 459
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises *	060	062		
			2 397	381	2 016
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
			6	6	2 248
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres* (3)	072	074		
			11 858	11 858	9 747
			6 812	6 812	1 047
Valeurs mobilières de placement		080	082		
			30 271	30 271	
Disponibilités		084	086		
			13 974	13 974	66 232
Charges constatées d'avance*		092	094		
Total II		096	098		
			65 317	381	64 936
Total général (I + II)		110	112		
			220 805	148 411	72 394
					92 942
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
Capital social ou individuel*		120		20 216	17 946
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)		132			
Report à nouveau		134			
Résultat de l'exercice		136		-2 223	2 270
Provisions réglementées		140			
Total I		142		17 993	20 216
Provisions pour risques et charges		154			
Total II		154			
Emprunts et dettes assimilées		156		6 216	12 419
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés*		166		12 429	11 272
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		35 756	49 035
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		54 401	72 726
Total général (I + II + III)		180		72 394	92 942
Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
Dont créances à plus d'un an		197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

obligatoire (article 302 septies
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ASSO. STROLLAD AR VRO BAGAN

Néant *

RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le [31/12/2011]		Exercice N-1 clos le [31/12/2010]		
		1		2		
Ventes de marchandises *		209		210	1 179	3 087
Production vendue {	biens	215		214		
	services *	217		218	162 181	158 229
	dont export et livraisons intracommunautaires					
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée*				224		
Subventions d'exploitation reçues				226	172 625	152 577
Autres produits				230	1 335	493
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	337 320	314 386
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	1 180	1 549
Variation de stock (marchandises)*				236	233	3
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240		
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	115 731	96 092
Impôts, taxes et versements assimilés (dont contribution économique territoriale *)		243		244	3 312	2 421
Rémunérations du personnel*				250	161 139	156 840
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	62 121	61 688
Dotations aux amortissements*				254	6 244	5 949
Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	33	4
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	1 559			
Total des charges d'exploitation (II)				264	349 992	324 554
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-12 672	-10 168
Produits financiers	(III)			280	889	1 099
Produits exceptionnels	(IV)			290	28 968	30 488
Charges financières	(V)			294	420	643
Charges exceptionnelles	(VI)			300	18 988	18 106
Impôt sur les bénéfices*	(VII)			306		400
BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) --- Charges (II+V+VI+VII)				310	-2 223	2 223
RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		2 223
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
Provisions non déductibles*				322		
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324		
Intérêts, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés	247			330		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
Reprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zone franche Corse (44. decies)	988	342
Prise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Pôle de compétitivité (44. undecies)	990	
Versements ZFA (44. septies bis)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit*	346	350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		2 223
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables : *				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		2 223
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380			388		
Montant de la T.V.A. collectée	374	10 803	Effectif moyen du personnel *	376	7	Dont apprentis : 0 handicapés : 0
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :	378	12 573	Montant des prélèvements personnels de marchandises *	399		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE

Exercice du : 01/01/2011 au 31/12/2011

Euros

Annexe avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2011 dont la présentation est résumée par :

- Total du bilan = 72 394

- Résultat = -2 223

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1 - Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Il en est ainsi des :

- immobilisations incorporelles et corporelles (coûts d'acquisition ou prix de revient, sans incorporation des frais financiers),
- des stocks (dernier prix d'achat connu),
- des créances et dettes (valeur nominale).

2 - Amortissements et provisions

La dotation aux amortissements pour la dépréciation du résultat courant est calculée sur la durée normale d'utilisation, soit suivant une méthode linéaire, soit suivant une méthode dégressive, en fonction de la nature des biens et des dispositions qui leur sont applicables.

C'est cette dotation qui est considérée comme économiquement justifiée.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement connues à la date d'arrêté des comptes.

3 - Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Les tableaux ci-après font partie intégrante de l'annexe